

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 08 AVRIL 2021

2021 -44 OUEST CHARGE – MONETIQUE – APPROBATION DU MANDAT SPIE / SYDELA

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 08 avril, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel 1^{er} avril 2021, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20
Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay

Délégués titulaires absents :

Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Affichage le 09 avril 2021

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1611-7-1, L. 2224-37, L. 5711-1 et suivants, D. 1611-32-1 à D. 1611-32-9 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les statuts du SYDELA, et notamment son article 4-3,

Vu la convention constitutive du groupement de commande conclue le 3 février 2020 entre le SydeLa, le Siéml (coordonnateur), le syndicat Territoire énergie Mayenne et le SyDEV ;

Vu le marché global de performance pour l'installation, l'exploitation, la maintenance, la gestion monétique et la supervision de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), conclu entre les membres du groupement de commandes susvisé et SPIE CityNetworks et notifié le 8 décembre 2020 ;

Vu la délibération du Comité syndical du SYDELA n°2021-14 du 4 mars 2021, relative au budget primitif du budget annexe IRVE ;

Considérant que le marché susvisé prévoit que le titulaire, la SAS SPIE CityNetworks, doit mettre en place, à compter du 1^{er} mai 2021, une solution de gestion monétique permettant d'assurer le paiement de recharges par les utilisateurs des IRVE ;

Considérant que, à cette fin, il est nécessaire que la société titulaire du marché soit mandatée par le SYDELA pour l'encaissement des recettes et la facturation liés au service de recharge de véhicules électriques et hybride porté par le Syndicat ;

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **De donner mandat à SPIE CityNetworks pour l'encaissement des recettes et la facturation liées au service de recharge de véhicules électriques et hybrides porté par le SYDELA ;**
- **D'approuver la convention de mandat à conclure entre le SYDELA et SPIE CityNetworks, dont le projet est joint en annexe ; sous réserve de l'avis favorable du Comptable Public,**
- **D'autoriser le Président à signer, au nom et pour le compte du SYDELA, la convention de mandat entre le SYDELA et SPIE CityNetworks.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

